CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E75573** **VALABLE JUSQU'AU** **10/10/2027**

ÉDITÉ LE 23/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/07/2006

Raison sociale : PORSENNA J.P.G

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/10/2025

Capital : 40 000

5 RUE OLIVIER GRASSET
BP 90046
03300 CUSSET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 491 286 399

Siret : 491 286 399 00010

Téléphone : 04 70 59 91 28 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6343567

Responsabilité légale :
PORSENNA GROUP (978 308 724) / PORSENNA FRANCK GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT992809

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT992809

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

E-mail : nathalieporsenna@porsennajpg.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 900 966 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	8	17/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/10/2026 15:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.